

AUX SYNDICATS DES INDUSTRIES CHIMIQUES DE PICARDIE

**Les lois évoluent, les droits
et acquis du travail reculent.**

Rebsamen et Macron ne sont pas que des noms de ministres qui font ou ont la une des médias, pour la plupart corrompus. C'est aussi les noms des deux dernières lois qui, non seulement, font régresser les droits et les acquis des salariés du pays, mais impactent aussi les Instances Représentatives du Personnel (IRP) et remettent en cause la démocratie à l'entreprise.

Ces deux lois, notamment la loi dite « Rebsamen », remettent en cause la structure et l'existence des IRP dans l'entreprise et modifient, en profondeur, les pouvoirs et prérogatives qui leurs étaient attribués, **pour faire simple, tout a été réécrit.**

La Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT a réalisé une journée d'étude sur le sujet, en novembre, à Montreuil, réunissant plus de 200 camarades et a décidé de décliner celle-ci au niveau des régions.

Lors de l'Assemblée Générale des syndicats des industries chimiques de l'Oise, il a été décidé de retenir la date du

28 janvier 2016.

D'ores et déjà, nous vous demandons de bloquer cette date sur vos agendas.

Le lieu vous sera communiqué dans une prochaine circulaire.

L'enjeu est de taille !

Nombre de dispositions sont déjà en application, d'autres le seront dès 2016 et c'est la totalité des pouvoirs et prérogatives des IRP, du syndicat, que nous avons à nous réapproprier.

Merci à chacun d'en prendre note.